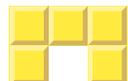


# Les points forts de Modulango



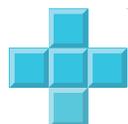
## Une formule personnalisée

- Une **gamme modulaire** adaptée à chaque client



## Une souscription simplifiée !

- Pas de **limite d'âge** et des **garanties pour la vie**
- Pas de **délai d'attente**



## Un réseau de partenaires

- **Itelis** : 5 000 **professionnels de santé** en France pour de **meilleurs remboursements**

### Par exemple :

#### Chez les opticiens :

- Des **tarifs** en moyenne **30% moins chers** sur les verres et **15% de réduction** sur les montures de marque

#### Chez les chirurgiens-dentistes :

- Des **tarifs plafonnés** localement et un rendez-vous en 24h en cas d'urgence

#### Chez les audioprothésistes :

- Jusqu'à **15% de réduction** sur les appareils et « pack pile » annuel



## Des services innovants

Avec le Pack Assistance Hôpital, vous bénéficiez de services pour vous accompagner dans un moment parfois difficile

**Avant** : avis sur devis, aide au choix d'un établissement hospitalier

**Pendant** : garde des enfants et garde/transfert des animaux de compagnie

**Après** : aide ménagère, garde-malade, soutien scolaire



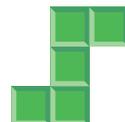
## Des tarifs en baisse

- **Modulango**, une nouvelle gamme **plus compétitive**



## Des avantages tarifaires pour les familles

- **Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de moins de 18 ans**
- **10% de réduction** à partir de 3 personnes assurées au contrat



## Pas d'avance d'argent

- Avec le Tiers-Payant pour les **soins pharmaceutiques, hospitaliers, biologiques, radiologiques, auxiliaires médicaux, soins externes à l'hôpital, les transporteurs, les opticiens et chirurgiens-dentistes** (du réseau de partenaires Itelis).



## La fidélité récompensée

- **Avec le temps, le niveau des remboursements augmente !**

# Découvrez Modulango !



		Hospi	Eco	100%	125%	150%
Module Hospi				✓	✓	✓
Module Optique Dentaire	Niveau 1	✓	✓	✓		
	Niveau 2				✓	✓
	Niveau 3					✓
Module Confort				✓	✓	✓

## Module Hospi

- Meilleure prise en charge des dépassements d'honoraires
- 25 € supplémentaires pour la chambre particulière

## Modules Optique Dentaire

- 3 niveaux à ajouter aux formules Modulango
- optique : jusqu'à 4 fois le remboursement prévu dans la formule de base0
- dentaire : jusqu'à 3 fois le remboursement prévu dans la formule de base

## Module Confort

- **Médecine** : meilleure prise en charge des dépassements d'honoraires en médecine et 25 € supplémentaires sur les séances de médecine douce
- **Pharmacie** : prise en charge des médicaments à vignette orange, 30 € par an pour les médicaments prescrits non remboursés
- Forfait complémentaire **en audition** et participation **aux cures thermales**
- **Assistance** : conseils à l'aménagement de l'habitat et recherche de prestataires pour la livraison de courses ou de médicaments et aide au remplacement professionnel pour les TNS

	Modulango Hospi		Modulango Eco		Modulango 100%		Modulango 125%		Modulango 150%	
	Formule	Modules	Formule	Modules	Formule	Modules	Formule	Modules	Formule	Modules
<b>HOSPITALISATION - court et moyen séjour</b>										
<b>Honoraires</b>										
• En établissement conventionné	400% (1)		100%		100%	année 1 : 200% (1) année 2 : 400% (1)	125% (1)	année 1 : 200% (1) année 2 : 400% (1)	150% (1)	année 1 : 200% (1) année 2 : 400% (1)
• En établissement non conventionné	150% (1)		100%		100%	année 1 : 200% (1) année 2 : 400% (1)	100%	année 1 : 200% (1) année 2 : 400% (1)	100%	année 1 : 200% (1) année 2 : 400% (1)
<b>Frais de séjour (Frais généraux, entretien, salle d'opération)</b>										
• En établissement conventionné	Frais réels		Frais réels		Frais réels		Frais réels		Frais réels	
• En établissement non conventionné	150% (1)		100%		100%		100%		100%	
<b>Forfait Journalier</b>										
	Frais réels		Frais réels		Frais réels		Frais réels		Frais réels	
<b>Chambre particulière (dans la limite de 30 jours par année d'assurance en moyen séjour)</b>										
	60 € par jour				25 €		50 € par jour	+ 25 €	50 € par jour	+ 25 €
<b>Lit pour accompagnant, enfants et adultes</b>										
	15 € par jour						15 € par jour		15 € par jour	
<b>Frais pré et post-opératoires (effectués dans les 30 jours qui précèdent ou suivent une intervention chirurgicale)</b>										
	150% (1)		(2)		(2)		(2)		(2)	
<b>Hospitalisation à domicile</b>										
	150%		100%		100%		125%		150%	
<b>Transport sanitaire</b>										
	150%		100%		100%		125%		150%	

(1) Les 3 premiers mois d'assurance, le taux de remboursement est limité à 100%, sauf en cas d'accident, dans ce cas le taux entier est appliqué ou en cas de reprise de contrat à la concurrence, dans ce cas le taux de votre ancien contrat est appliqué sans pouvoir excéder les limites prévues au tableau ci-dessus.  
(2) Ces frais sont pris en charge au titre des garanties médecine et pharmacie.

OPTIQUE		Niveau 1		Niveau 1		Niveau 1		Niveau 2		Niveau 2		Niveau 2		Niveau 3		
		Hors Itelis	Itelis	Hors Itelis	Itelis	Hors Itelis	Itelis	Hors Itelis	Itelis							
Verres, montures, lentilles. Opération de la myopie et l'hypermétropie par laser aux conditions «Hors partenaires Itelis»	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années		40 €	30 €	40 €	+ 40 €	30 €	40 €	+ 40 €	60 €	80 €	+ 80 €	120 €	160 €	+ 80 €	+ 100 €
	3 <sup>ème</sup> année		70 €	30 €	60 €	+ 70 €	40 €	60 €	+ 70 €	80 €	120 €	+ 100 €	160 €	240 €	+ 100 €	+ 150 €
	4 <sup>ème</sup> année et +		100 €	30 €	100 €	+ 100 €	70 €	100 €	+ 100 €	140 €	200 €	+ 150 €	240 €	350 €	+ 150 €	+ 250 €

DENTAIRE		100%		100%		125%		150%			
		Niveau 1	Niveau 1	Hors Itelis	Itelis	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3		
<b>Consultations et soins dentaires (dentistes et chirurgiens-dentistes)</b>											
Prothèses, implants, bridges, appareils amovibles	1 <sup>ère</sup> année	40 €	40 €	50 €	100 €	+ 40 €	150 €	+ 80 €	250 €	+ 80 €	+ 100 €
	2 <sup>ème</sup> année	40 €	40 €	50 €	100 €	+ 40 €	200 €	+ 80 €	350 €	+ 80 €	+ 100 €
	3 <sup>ème</sup> année	70 €	70 €	50 €	100 €	+ 70 €	300 €	+ 100 €	450 €	+ 100 €	+ 150 €
	4 <sup>ème</sup> année et +	100 €	100 €	50 €	100 €	+ 100 €	300 €	+ 150 €	450 €	+ 150 €	+ 250 €
Orthodontie (versé par semestre)	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	20 €/sem	20 €/sem	100 %	+ 20 €/sem	100 €/sem	+ 40 €/sem	200 €/sem	+ 40 €/sem	+ 50 €/sem	
	3 <sup>ème</sup> année	35 €/sem	35 €/sem	100 %	+ 35 €/sem	150 €/sem	+ 50 €/sem	250 €/sem	+ 50 €/sem	+ 75 €/sem	
	4 <sup>ème</sup> année et +	50 €/sem	50 €/sem	100 %	+ 50 €/sem	200 €/sem	+ 75 €/sem	300 €/sem	+ 75 €/sem	+ 125 €/sem	

MÉDECINE		100%	100%	+ 25%	125%	+ 25%	150%	+ 25%
Consultations et visites (généralistes et spécialistes) Limité à 6 consultations de psychiatrie par an (psychiatre ou neuropsychiatre)		100%	100%	+ 25%	125%	+ 25%	150%	+ 25%
Examens médicaux (laboratoire, radiologie)		95%	100%		125%		150%	
Auxiliaires médicaux (liste aux Conditions Générales)		95%	100%		125%		150%	
Médecine douce (limité à 3 séances par an) (ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, podologue)				25 € / séance	25 €/séance	+ 25 € / séance	25 €/séance	+ 25 € / séance

PHARMACIE		95%	100%	100%	100%	100%
Médicaments Vignettes blanches (65%) et bleues (30%)		95%	100%		100%	
Médicaments Vignettes orange (15%)				100%		100%
Pharmacie prescrite et non remboursée				30 €		30 €
Vaccin antigrippe non pris en charge par votre régime obligatoire		Frais réels	Frais réels		Frais réels	Frais réels

AUDITION - Appareils auditifs		95%	100%	Hors Itelis + 400 € (3)	Itelis + 500 € (3)	125%	Hors Itelis + 400 € (3)	Itelis + 500 € (3)	150%	Hors Itelis + 400 € (3)	Itelis + 500 € (3)
		95%	100%	Hors Itelis + 400 € (3)	Itelis + 500 € (3)	125%	Hors Itelis + 400 € (3)	Itelis + 500 € (3)	150%	Hors Itelis + 400 € (3)	Itelis + 500 € (3)

AUTRES APPAREILLAGES OU PROTHÈSES		95%	100%	125%	150%
		95%	100%	125%	150%

CURE THERMALE acceptée par la Sécurité sociale		200% + 200 €	200% + 200 €	200% + 200 €
		200% + 200 €	200% + 200 €	200% + 200 €

GARANTIES D'ASSISTANCE Pack Assistance Hôpital, téléconseil médical, soutien scolaire	Oui	Oui	Oui	(4)	Oui	(4)	Oui	(4)
	Oui	Oui	Oui	(4)	Oui	(4)	Oui	(4)

(3) Complément en euros limité à un équipement des deux oreilles tous les 2 ans.  
(4) Livraison courses et médicaments, conseil aménagement habitat, recherche d'un remplaçant professionnel en cas d'accident pour les TNS.

Prestations en vigueur au 01/07/2012. Les taux de remboursement sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, en montant en euros ou une combinaison des deux. Les pourcentages intègrent les remboursements du régime obligatoire d'Assurance Maladie. Les montants exprimés en euros s'entendent par assuré et par année d'assurance et viennent en complément des remboursements du régime obligatoire d'Assurance Maladie. Le total des remboursements perçus ne peut en aucun cas dépasser les frais réels engagés.  
**Document non contractuel.**

# Découvrez Modulango !



	Modulango 200%		Modulango 400%
	Formule	Modules	Formule
<b>HOSPITALISATION - court et moyen séjour</b>			
<b>Honoraires</b>			
• En établissement conventionné	400% (1)		400% (1)
• En établissement non conventionné	200% (1)		400% (1)
<b>Frais de séjour</b> (Frais généraux, entretien, salle d'opération)			
• En établissement conventionné	Frais réels		Frais réels
• En établissement non conventionné	200% (1)		400% (1)
<b>Forfait Journalier</b>			
	Frais réels		Frais réels
<b>Chambre particulière</b> (dans la limite de 30 jours par année d'assurance en moyen séjour)			
	75 € / jour		75 € / jour
<b>Lit pour accompagnant, enfants et adultes</b>			
	15 € / jour		25 € / jour
<b>Hospitalisation à domicile</b>			
	200%		400%
<b>Transport sanitaire</b>			
	200%		400%

(1) Les 3 premiers mois d'assurance, le taux de remboursement est limité à 100%, sauf en cas d'accident, dans ce cas le taux entier est appliqué ou en cas de reprise de contrat à la concurrence, dans ce cas le taux de votre ancien contrat est appliqué sans pouvoir excéder les limites prévues au tableau ci-dessus.

OPTIQUE						
		Hors Itelis	Itelis	Niveau 3	Hors Itelis	Itelis
Verres, montures, lentilles. Implants intraoculaires	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	200% + 200 €	Frais réels (2) + 130 €	+ 100 €		
	3 <sup>ème</sup> année			+ 150 €		
	4 <sup>ème</sup> année et +	200% + 200 €	Frais réels (2) + 130 €	+ 250 €		
Verres, montures, lentilles unifocaux	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années				270 €	290 €
	3 <sup>ème</sup> année et +				320 €	350 €
Verres, montures, lentilles et implants intraoculaires multifocaux	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années				320 €	350 €
	3 <sup>ème</sup> année et +				490 €	550 €
Opération de la myopie et de l'hypermétropie par laser	1 <sup>ère</sup> année		75 € par œil		300 € par œil	
	2 <sup>ème</sup> année		200 € par œil		300 € par œil	
	3 <sup>ème</sup> année et +		400 € par œil		500 € par œil	

(2) Hors lentilles, montures et implants. Frais réels sur les verres recommandés (définis dans l'annexe 170213 jointe au contrat). Complément dans les limites des frais réels engagés.

DENTAIRE					
Consultations et soins dentaires (dentistes et chirurgiens-dentistes)		200%			100%
		Hors Itelis	Itelis	Niveau 3	
Prothèses, implants (3), bridges, appareils amovibles	1 <sup>ère</sup> année	200% + 300 €	Frais réels (4)	+ 100 €	400% + 200 €
	2 <sup>ème</sup> année	200% + 300 €	Frais réels (4)	+ 100 €	400% + 200 €
	3 <sup>ème</sup> année	200% + 300 €	Frais réels (4)	+ 150 €	400% + 400 €
	4 <sup>ème</sup> année et +	200% + 300 €	Frais réels (4)	+ 250 €	400% + 400 €
Limite annuelle du total de nos remboursements versés au titre de la ligne : • Prothèses, implants, bridges, appareils amovibles •	1 <sup>ère</sup> année		1200 €		1500 €
	2 <sup>ème</sup> année		1800 €		1500 €
	3 <sup>ème</sup> année et +		non plafonné		2500 €
Orthodontie (versé par semestre)	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	200% + 75 € /sem		+ 50 € /sem	400% (jusqu'à 21 ans)
	3 <sup>ème</sup> année	200% + 75 € /sem		+ 75 € /sem	400% (jusqu'à 21 ans)
	4 <sup>ème</sup> année et +	200% + 75 € /sem		+ 125 € /sem	400% (jusqu'à 21 ans)

(3) Pour les implants, le pourcentage sur la base de remboursement Sécurité sociale est remplacé par un montant par implant de 300 € pour Modulango 200% et de 500 € pour Modulango 400%.

(4) Hors implants. Frais réels sur les prothèses et appareils recommandés (définis dans l'annexe 170213 jointe au contrat). Complément si choix différents de l'offre recommandée, dans la limite des frais réels engagés. Implants aux conditions "Hors parenaires Itelis".

MÉDECINE			
Consultations et visites (généralistes et spécialistes) Limité à 6 consultations de psychiatrie par an (psychiatre ou neuropsychiatre)	200%	+ 25%	400%
Examens médicaux (laboratoire, radiologie)	200%		400%
Auxiliaires médicaux (liste aux Conditions Générales)	200%		400%
Médecine douce (ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, podologue)	25 € /séance 3 séances /an	+ 25 € /séance	40 € /séance 10 séances /an

PHARMACIE			
Médicaments Vignettes blanches (65%) et bleues (30%)	100%		100%
Médicaments Vignettes orange (15%)	100%		100%
Pharmacie prescrite et non remboursée		30 €	
Vaccin antigrippe non pris en charge par votre régime obligatoire	Frais réels		
Forfait prévention (vaccins non remboursés par le régime obligatoire, diététiciens)			100 €

AUDITION - Appareils auditifs	Hors Itelis	Itelis	Hors Itelis	Itelis	400%
	200% + 100 €	200% + 300 €	+ 400 € (5)	+ 500 € (5)	

AUTRES APPAREILLAGES OU PROTHÈSES	200%		400%
-----------------------------------	------	--	------

CURE THERMALE acceptée par la Sécurité sociale	200%	+ 200% + 200 €	400%
---	------	----------------	------

ALLOCATION DE BIENVENUE pour tout nouveau-né, selon Conditions Générales	200 €		200 €
---	-------	--	-------

GARANTIES D'ASSISTANCE Pack Assistance Hôpital, téléconseil médical, soutien scolaire, rapatriement sanitaire, garde de personnes dépendantes et assistance juridique	Oui	(6)	Oui + (6)
---	-----	-----	-----------

(5) Complément en euros limité à un équipement des deux oreilles tous les 2 ans.

(6) Livraison courses et médicaments, conseil aménagement habitat, recherche d'un remplaçant en cas d'accident pour les TNS.

Prestations en vigueur au 01/07/2012. Les taux de remboursement sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, en montant en euros ou une combinaison des deux. Les pourcentages intègrent les remboursements du régime obligatoire d'Assurance Maladie. Les montants exprimés en euros s'entendent par assuré et par année d'assurance et viennent en complément des remboursements du régime obligatoire d'Assurance Maladie. Le total des remboursements perçus ne peut en aucun cas dépasser les frais réels engagés.

Document non contractuel.

## Module Optique Dentaire

- De meilleurs remboursements qui augmentent avec le temps

## Module Confort

- **Médecine** : meilleure prise en charge des dépassements d'honoraires en médecine et 25 € supplémentaires sur les séances de médecine douce
- **Pharmacie** : prise en charge des médicaments à vignette orange, 30 € par an pour les médicaments prescrits non remboursés
- Forfait complémentaire en **audition** et participation **aux cures thermales**
- **Assistance** : conseils à l'aménagement de l'habitat et recherche de prestataires pour la livraison de courses ou de médicaments et aide au remplacement professionnel pour les TNS



## Modulango 200%

### HOSPITALISATION

- Une prise en charge des **frais d'hospitalisation proche des frais réels**
- **75 € / jour** pour la chambre particulière

### PHARMACIE

- **Tous les médicaments** pris en charge par la Sécurité sociale **remboursés à 100%**

### OPTIQUE / DENTAIRE

- **Remboursement intégral des verres et des prothèses dentaires** dans le réseau de partenaires Itelis (sur les verres et prothèses recommandés)

### ET AUSSI

- Allocation de naissance de **200 €**
- **Services d'assistance** : rapatriement sanitaire, garde des proches dépendants, assistance juridique

## Modulango 400%

### HOSPITALISATION

- **75 € / jour** pour la chambre particulière et **25 € / jour** pour le lit d'accompagnant

### MÉDECINE DOUCE

- **Remboursement des consultations non prises en charge par la Sécurité sociale** chez les ostéopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, pédicures et podologues
- **40 € / séance** (dans la limite de 10 séances par an)

### OPTIQUE

- **Jusqu'à 550 €** pour un équipement optique (verres, monture, lentilles)
- **Jusqu'à 500 €** par œil pour une chirurgie de la myopie

### ET AUSSI

- **Les prothèses et appareillages** (autres que les prothèses dentaires ou auditives) **remboursés à 400%**
- **Les cures thermales** prises en charge à hauteur de 400%
- Allocation de naissance de **200 €**
- **Forfait prévention : 100 €** pour couvrir les frais de vaccins non remboursés par la Sécurité sociale ou les consultations de diététiciens
- **Services d'assistance** : tous les services inclus dans les autres formules Modulango et dans le Module Confort